

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : treize mai deux mil vingt-six

PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/PICARD/BAGLI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/MENDY/BASARA/RUARD/CHAOUCH/HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI

POUVOIRS : MM. ROUCAUTE A MENDY/HAMMADI A CHOUCHANE/TASOURIT A

MATOUGUI

N° 26/05/02

Objet : Règlement budgétaire et financier

Le Maire informe le conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M57 rend obligatoire l'approbation d'un règlement budgétaire et financier.

C'e document a pour objet de formaliser les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable de la collectivité.

Il expose ensuite un projet de règlement budgétaire et financier.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide d'adopter le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 21 mai 2026

Le Maire,

Philippe GENTY



Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 27/05/2026
Et de la notification ou publication
du 27/05/2026